



Problèmes de taxe d'habitation

Par **Cirdan**, le **04/01/2008 à 00:08**

Bonjour, rnEn 2007 j'étais en collocation avec mon frère et une autre personne, pour la taxe d'habitation 2007 j'ai reçu un avis d'imposition à mon nom et à celui de mon frère, j'ai renvoyé un dossier aux impôts avec une photocopie du bail (par 3 fois) où figurait le nom des 3 collocataires (danc de la tierce personne) les impôts n'en on pas tenu compte et j'ai dû payer la somme d  e. Evidemment mon fr  re partage cette somme avec moi mais qu'en est-il de la troisi  me personne (avec qui nous ne sommes plus en bons termes)? Sommes-nous en droit de r  clamer    ce qu'il paye sa part m  me si son nom ne figure pas sur l'avis d'imposition?rnJ'ai d  j   d  poser une demande    l'hotel des imp  ts pour que la taxe soit recalcul  e pour 3 personnes et non 2 et j'attends une r  ponse m  me si la personne ayant prit ma d  claration m'a avou   qu'il y avait peu de chance qu'elle aboutisse.rnrnQue dois-je faire si mon ex-collcataire refuse de payer? Car en d  f  nitif il n'aura pay   aucune taxe d'habitation tout en ayant log      ce domicile.rnrnEDIT : J'ai re  u un courrier des imp  ts indiquant que leur syst  me informatique ne permettait pas l'  dition des 3 noms sur l'avis d'imposition et que nous devons nous arranger entre nous.